

LA
SEM AINE RELIGIEUSE
DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône. — II Offices de l'Eglise. — III Titulaires d'églises paroissiales. — IV Prières des Quarante-Heures. — V Avis. — VI La codification du droit canonique. — VII Indulgences : mois d'octobre ou du rosaire. — VIII Indulgences. — IX Les progrès du catholicisme en Australie.

AU PRONE

Le dimanche, 3 novembre

On annonce :

Dans le diocèse de Montréal, de Valleyfield et de Joliette, la fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs transférée du 29 septembre au 3 novembre ;

Dans le diocèse de Joliette, la fête de S. CHARLES BORROMÉE, titulaire de la cathédrale.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 3 novembre

10 DIVERS OFFICES DE CE JOUR :

a) Au lieu de l'office du IVe dimanche après l'Epiphanie qui, n'ayant pas eu lieu au commencement de l'année, a dû être transporté en ce mois, l'on fait, en ce jour, dans les trois diocèses de Montréal, de Valleyfield et de Joliette, l'office de Notre-Dame de Pitié remis du mois de septembre. Voir, à ce sujet, le no du 16 septembre.

b) On commence en ce jour la fête de saint Charles, confesseur pontife. Ce saint naquit, au 16e siècle, près de Milan (Lombardie, Italie septentrionale), de la famille des Borromée. Envoyé à Pavie pour y achever ses études commencées sous le toit paternel, il sut conserver son innocence par la prière assidue, la réception des sacrements et une tendre dévotion à la sainte Vierge. Il reçut la tonsure et un bénéfice résigné par un de ses oncles, étant encore trop jeune pour l'administrer par lui-même, ce qui ne l'empêcha pas toutefois d'en employer les revenus en bonnes œuvres. Le cardinal de Médecis, son oncle, devenu pape sous le nom de Pie IV, le fit venir à Rome et le créa cardinal, quoiqu'il n'eût que 23